



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté portant nomination des membres du jury du diplôme d'État de professeur de danse pour les épreuves de l'unité de valeur formation musicale**

**Le Préfet de la Région Occitanie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 362-1 à L. 362-5 et R. 462-1 à R. 462-5 ;
- VU l'avis de la commission professionnelle consultative du spectacle vivant en date du 21 avril 2015 ;
- VU l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU les propositions de la Directrice d'EPSEDANSE de Montpellier ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jury du diplôme d'État de professeur de danse, pour l'unité de valeur **Formation Musicale**, dont les épreuves se dérouleront les 1 et 2 juin 2020, au centre de formation habilité EPSEDANSE, 54 rue du Faubourg Figuerolles 34070 Montpellier, est composé comme suit :

- Madame Geneviève CHOUKROUN, présidente du jury  
Titulaire du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse

- Monsieur Benjamin FROUIN  
Spécialiste, professeur de formation musicale dans le centre habilité par le ministère de la Culture  
EPSEDANSE

**Article 2** : Le préfet de la région Occitanie et le directeur régional des affaires culturelles d'Occitanie sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Toulouse, le **11 MAI 2020**

Pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur régional des affaires culturelles  
Michel ROUSSEL